



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Panel de haut niveau sur l'action transformatrice et l'investissement
pour mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 vers
une Afrique résiliente et verte pour la réalisation
du Programme 2030 et de l'Agenda 2063**

Document de travail sur l'élimination de la faim et la sécurité alimentaire en Afrique¹

I. Introduction et vue d'ensemble

1. L'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030², du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2016-2025), et des cadres de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique³. L'objectif de développement durable 2 est indivisiblement lié et intégré de manière cohérente par des synergies et des compromis complexes à tous les autres objectifs de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba⁴ reconnaît que des besoins en investissements énormes s'imposent pour revitaliser le secteur agricole, promouvoir le développement rural et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment dans les pays en développement. Les parties à l'Accord de Paris⁵ reconnaissent la priorité fondamentale de la sauvegarde de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la faim, ainsi que la vulnérabilité particulière des systèmes de production

* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.

¹ Le présent document de travail a été établi conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), avec des contributions de la Commission de l'Union africaine, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ Union africaine, Cadres continentaux, sans date. Disponible à l'adresse <https://au.int/fr/agenda2063/cadres-continentaux>.

⁴ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

⁵ FCCC/CP/2015/10/Add.1.



alimentaire aux effets négatifs des changements climatiques et l'exigence contraignante de transformation économique et sociale.

2. Malgré les engagements au plus haut niveau politique, le rapport conjoint de la FAO, du FIDA, de l'UNICEF, du PAM et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020⁶, de même que le rapport conjoint de la FAO, de la CEA et de la Commission de l'Union africaine sur une vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique 2020⁷, ont conclu que la faim gagnait du terrain en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne.

3. Plusieurs pays se sont retrouvés en première ligne face à l'imminence d'une crise alimentaire provoquée par la COVID-19⁸⁹. Les niveaux actuels d'insécurité alimentaire sont aggravés par les mesures visant à lutter contre la pandémie et les chocs simultanés comme les conflits, les sécheresses, les inondations et les invasions d'insectes nuisibles, notamment les criquets pèlerins et les chenilles légionnaires d'automne¹⁰.

4. La COVID-19, ajoutée à ces risques dans la région, menace d'inverser les progrès accomplis ces dernières années par l'Afrique en matière de développement. Elle met en péril la capacité du continent à atteindre les cibles de l'objectif de développement durable 2 à l'horizon 2030. Elle aggrave la faim dans des pays qui connaissent déjà des crises alimentaires et nutritionnelles, et compliquent les difficultés auxquelles doivent faire face des systèmes alimentaires déjà fragiles.

5. En 2021, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies organisera un sommet sur les systèmes alimentaires¹¹ pour lancer de nouvelles actions audacieuses visant à changer la manière dont le monde produit et consomme les denrées alimentaires, dans le cadre de la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Il a appelé à relever tous les défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris ceux posés récemment par la crise de COVID-19, en collaborant entre différents secteurs et par-delà les frontières, en mettant en adéquation la production et la consommation alimentaires avec le développement durable, notamment en préservant l'aide humanitaire essentielle en matière d'alimentation, de moyens de subsistance et de nutrition.

6. L'Union africaine a créé un groupe de travail africain sur le coronavirus, qui a permis de lancer la Stratégie continentale commune africaine face à l'épidémie de COVID-19¹². Le groupe de travail conjoint de la Commission de

⁶ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2020. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 (Rome, FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2020). Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA9692FR/>.

⁷ FAO, CEA et Commission de l'Union africaine. Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique 2020 (à paraître).

⁸ FAO et PAM, *Early warning analysis of acute food insecurity hotspots* (Rome, FAO et PAM, 2020). Disponible à l'adresse www.fao.org/3/cb0258en/CB0258EN.pdf (en anglais).

⁹ ECA, *Africa UN Knowledge Hub for COVID-19*, 2020. Disponible à l'adresse <https://knowledge.uneca.org/COVID19> (en anglais).

¹⁰ Fin 2020, tous les pays africains ont signalé des cas de COVID-19, avec plus de 2 650 000 cas enregistrés et plus de 62 000 décès, et les chiffres augmentent de façon exponentielle.

¹¹ Nations Unies, Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 (à venir). Voir à l'adresse <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>.

¹² Union africaine et Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, *The Africa Joint Continental Strategy for COVID-19*, 2020. Disponible à l'adresse <https://au.int/sites/default/files/documents/38264-doc-africa-joint-continental-strategy-for-covid-19-outbreak.pdf> (en anglais).

l'Union africaine et de la FAO¹³ a ensuite été établi pour aider à formuler et à coordonner les recommandations des Ministres africains de l'agriculture sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le champion de l'Union africaine pour la nutrition, le roi Letsie III du Lesotho¹⁴, a également lancé un appel pour que la nutrition soit une composante essentielle des plans de résilience des pays et du renforcement des liens sociaux en réponse à la COVID-19. De plus, à l'occasion de la onzième Journée africaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition il a été demandé de contribuer au développement de systèmes alimentaires résilients par des approches multisectorielles.

7. L'appréhension des risques régionaux et l'évaluation des impacts spécifiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition offrent des opportunités de transformation pour améliorer la résilience et l'efficacité du système alimentaire africain afin de mieux construire l'avenir vers une Afrique verte et résiliente.

II. Evolution de la mise en œuvre

8. Cible 2.1 des objectifs de développement durable : « d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

9. La prévalence de la sous-alimentation¹⁵ en Afrique est passée de 17,6 % en 2014 à 19,1 % en 2019, et environ 250 millions de personnes dans toute l'Afrique souffrent de la faim. L'adéquation de l'accès des populations à la nourriture¹⁶ en 2019 montre qu'une personne sur deux en Afrique connaît une insécurité alimentaire modérée ou grave. Environ 248,5 millions de personnes – soit une personne sur cinq – souffrent d'une grave insécurité alimentaire.

10. Les évaluations dans toute l'Afrique de l'impact du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et local ont révélé un effet négatif important sur la prévalence de la faim. Les estimations préliminaires de la FAO indiquent que, dans le monde, entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires pourraient être sous-alimentées en 2020. En supposant que l'Afrique continuera d'abriter environ 37 %¹⁷ des personnes sous-alimentées dans le monde, 30 à 48 millions d'Africains supplémentaires pourraient être sous-alimentés en 2020, ce qui suffirait à faire passer la prévalence de la sous-alimentation au-dessus de la barre des 20 %. Les taux d'insécurité alimentaire semblent être nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes. La prévalence de la sous-alimentation est de 39 % dans les pays en proie à des crises prolongées, contre 15 % dans tous les autres pays en développement.

11. L'augmentation de la prévalence de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne entre 2014 et 2019 pourrait être attribuée aux conflits, aux conditions climatiques extrêmes et aux ralentissements et récessions économiques, comme l'indiquent les trois dernières éditions (2017 à 2019) de

¹³ Les membres de ce groupe de travail sont : la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la FAO, le FIDA, le PAM, la Commission européenne, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

¹⁴ Union africaine, *African Union Nutrition Champion calls on leaders to embed nutrition within the COVID-19 response and recovery*, 17 septembre 2017. Disponible à l'adresse <https://au.int/en/pressreleases/20200917/au-champion-embed-nutrition-covid-19-response-recovery> (en anglais).

¹⁵ Indicateur 2.1.1 des objectifs de développement durable.

¹⁶ Indicateur 2.1.2 des objectifs de développement durable.

¹⁷ Ce chiffre représente une moyenne de trois ans entre 2017 et 2019.

la vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique¹⁸.

12. Cible 2.2 des objectifs de développement durable : « d'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ».

13. Bien que des progrès aient été réalisés, il a été difficile d'obtenir de bons résultats en matière de nutrition, en particulier en Afrique. La réalisation de la cible 2.2 n'est possible qu'avec celle de plusieurs autres objectifs de développement durable.

14. Selon les estimations régionales de la malnutrition infantile de l'UNICEF, de l'OMS et de la Banque mondiale¹⁹ pour 2020, l'Afrique serait encore loin d'être une région sans malnutrition, ce qui a par ailleurs été indiqué dans la série sur le coût de la faim en Afrique de la Commission de l'Union africaine, du PAM et de la CEA. La série continue de mettre au jour la charge que la malnutrition fait peser sur les économies, avec un coût allant de 1,9 à 16,5 % du produit intérieur brut (PIB) par an.

15. En 2019, on a estimé que le retard de croissance²⁰ a touché 29,1 % d'enfants de moins de 5 ans en Afrique, soit 57,5 millions d'enfants. Environ 40 % des enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde vivent en Afrique, et l'Afrique subsaharienne est la seule région du monde qui a connu d'année en année une augmentation du nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance. Les effets dévastateurs des retards de croissance entravent le développement durable du capital humain en Afrique. Le continent n'est pas en voie d'atteindre l'objectif fixé pour 2030, à savoir une réduction de 50 % du nombre d'enfants présentant un retard de croissance.

16. En 2019, l'émaciation²¹ a continué de menacer la vie de quelque 6,4 % d'enfants de moins de 5 ans en Afrique, soit 12,7 millions d'enfants. Environ 27 % de tous les enfants émaciés dans le monde vivent en Afrique. Un enfant modérément ou gravement émacié a plus de risques de mourir, mais un traitement est possible. L'Afrique n'est pas en voie d'atteindre la cible régionale, qui est de réduire et de maintenir les taux d'émaciation en dessous de 5 %. De plus, on estime que 132 millions d'enfants de moins de 5 ans en Afrique souffrent de carences en vitamines et autres nutriments essentiels²².

17. En 2019, on a estimé que le surpoids²³ touchait 4,7 %, d'enfants de moins de 5 ans en Afrique, soit 9,3 millions d'enfants. De plus, les taux de surcharge pondérale et d'obésité chez les adultes ont augmenté de façon spectaculaire dans de nombreux pays africains. Pour l'ensemble de l'Afrique,

¹⁸ FAO, CEA et Commission de l'Union africaine, Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique : limiter les dommages causés par les ralentissements et les fléchissements économiques à la sécurité alimentaire en Afrique, 2019.

¹⁹ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: Key Findings of the 2020 Edition of the Joint Child Malnutrition Estimates* (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020). Disponible à l'adresse <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1273507/retrieve> (en anglais).

²⁰ Le terme « retard de croissance » fait référence aux enfants trop petits pour leur âge. L'enfant peut souffrir de graves dommages physiques et cognitifs irréversibles qui accompagnent le retard de croissance.

²¹ Le terme « émaciation » fait référence aux enfants trop maigres pour leur taille. C'est le résultat d'une perte de poids rapide récente ou de l'incapacité à prendre du poids.

²² UNICEF, La Situation des enfants dans le monde 2019.

²³ Le terme « surpoids » fait référence aux enfants trop gros pour leur taille. Cette forme de malnutrition résulte d'un apport énergétique provenant des aliments et des boissons qui dépasse les besoins énergétiques des enfants.

la prévalence de l'obésité s'établit à 12,8 %. Le surpoids augmente le risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation plus tard dans la vie.

18. D'ici à 2022, le COVID-19 pourrait entraîner une augmentation de 9,3 millions d'enfants émaciés et de 2,6 millions de retards de croissance, 168 000 décès d'enfants et 2,1 millions de cas d'anémie maternelle²⁴.

19. Il est donc absolument nécessaire d'accroître les investissements dans des stratégies et programmes rentables et durables qui ont fait leurs preuves, tels que l'enrichissement des aliments, la biofortification et la promotion du développement de systèmes de sécurité alimentaire.

20. Cible 2.3 des objectifs de développement durable : « d'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

21. Seuls quelques pays disposent de données qui, toutefois, font apparaître un schéma clair : la productivité des petits producteurs est systématiquement plus faible en moyenne que celle des grands producteurs de denrées alimentaires. Dans la plupart des pays, les revenus des petits producteurs alimentaires sont inférieurs de moitié à ceux des grands producteurs alimentaires. Comme le maïs est produit principalement par de petits agriculteurs dans la plupart des pays africains, son rendement a été retenu comme indicateur indirect de la productivité et des revenus des petits producteurs. Malgré une augmentation d'environ 5,75 % entre 2013 et 2019, par rapport à la moyenne mondiale d'environ 7,5 %, le rendement du maïs en Afrique n'était que de 35 % de la moyenne mondiale en 2019.

22. Comme la productivité des petits agriculteurs africains reste faible, il n'y a guère d'excédent à vendre sur les marchés. Cette situation met en péril la sécurité financière des petits agriculteurs et exacerbe leur insécurité alimentaire. Les pays africains doivent donc prendre rapidement des mesures pour améliorer les rendements et accroître les revenus des petits exploitants. C'est même essentiel pour aider à atténuer l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire, pandémie qui a frappé durement les groupes vulnérables, notamment les petits exploitants agricoles, et essentiellement les pauvres.

23. Cible 2.4 des objectifs de développement durable : « d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

24. Alors que l'agriculture est indispensable à la sécurité alimentaire et à la nutrition, la croissance de l'agriculture nécessite des compromis équilibrés, qui tiennent compte des incidences sur l'habitat naturel, la fertilité des sols et la biodiversité. Si elle est gérée de manière durable, l'agriculture peut contribuer aux fonctions essentielles des écosystèmes. Il s'agit notamment de la résilience aux changements climatiques et de son atténuation, du maintien de la qualité de l'eau, du contrôle de l'érosion, de la lutte biologique contre les parasites et la pollinisation.

²⁴ Research Square, *The potential impacts of the COVID-19 crisis on maternal and child undernutrition in low and middle income countries*, 11 décembre 2020. Disponible à l'adresse www.researchsquare.com/article/rs-123716/v1 (en anglais).

25. Bien que des données comparables au niveau international sur les progrès réalisés en matière d'agriculture durable en Afrique soient rares, les indicateurs connexes donnent à penser que le continent n'est pas en voie d'atteindre cette cible. Aujourd'hui, 33 % des terres sont modérément à fortement dégradées, et les conditions se détériorent dans bien plus de cas qu'elles ne s'améliorent. On estime que les deux tiers de la population africaine vivent dans des zones où l'eau est très rare pendant au moins un mois dans l'année. Un nombre croissant de régions sont confrontées à une pénurie d'eau en raison de l'utilisation excessive de l'eau dans l'agriculture. Selon les estimations, l'étendue régionale des zones humides aurait diminué de 64 à 71 % au cours du XXe siècle, et les pertes et la dégradation des zones humides se poursuivraient dans toute l'Afrique.

26. L'agriculture africaine devant faire face à une hausse importante des températures et à des phénomènes climatiques extrêmes, les petits exploitants agricoles de la plupart des pays africains sont les plus menacés, car leur résistance aux événements extrêmes est généralement faible. La probabilité d'une variabilité climatique accrue et de phénomènes extrêmes signifie que la gestion des risques, outre celle de risques qui ne sont pas dus à des aléas climatiques tels que la COVID-19, est cruciale.

27. Cible 2.5 des objectifs de développement durable : « d'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale ».

28. La biodiversité est vitale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et pour assurer une augmentation durable de la production agricole. Les ressources génétiques permettent de procéder à la sélection selon une productivité plus élevée et une utilisation moindre d'intrants chimiques. Il est essentiel d'adapter la production alimentaire aux effets des changements climatiques.

29. L'indicateur relatif aux ressources phytogénétiques porte sur l'état de conservation ex situ, qui est plus facile à mesurer grâce à des banques de gènes bien documentées, et suppose que les banques de gènes sont une représentation suffisante de la diversité constatée dans les champs des agriculteurs. Pratiquement toutes les régions du monde ont augmenté leurs banques de gènes, soit une augmentation d'environ 1 % par rapport à l'année précédente, entre 2018 et 2019, y compris l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

30. Pour ce qui est des ressources génétiques animales, les progrès sont mesurés par le nombre de races locales pour lesquelles un matériel suffisant est stocké dans les banques de gènes et par le statut de risque des races sur le terrain. Il existe une rareté alarmante de données pour ces deux indicateurs. On ne recense que 19 races locales de bétail en Afrique comptant suffisamment de matériel génétique stocké pour les reconstituer en cas d'extinction. Sur les quelque 917 races locales d'Afrique, plus de 80 % n'ont fait l'objet d'aucune évaluation des risques. Pour la petite proportion de races ayant fait l'objet d'une évaluation, la plupart peuvent être considérées comme menacées d'extinction. Le degré élevé d'incertitude de ces résultats souligne l'urgence d'améliorer les données du recensement national du bétail selon les races.

31. Cible 2.a des objectifs de développement durable : « accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités

productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

32. Une croissance accélérée des économies agricoles et rurales est essentielle pour briser le cercle vicieux de l'extrême pauvreté, de la sous-alimentation et de la malnutrition. La croissance économique et les investissements publics dans l'agriculture sont étroitement liés. Les régions d'Afrique où le capital agricole par travailleur et les investissements publics dans l'agriculture ont stagné sont aujourd'hui des centres de l'extrême pauvreté et de la faim. Les agriculteurs sont les plus gros investisseurs dans l'agriculture en Afrique et doivent être au cœur de toute stratégie visant à accroître les investissements dans le secteur.

33. L'écart entre la contribution de l'agriculture à l'économie et sa part dans les dépenses publiques s'accroît : l'indice d'orientation agricole, qui mesure la part de l'agriculture dans les dépenses publiques par rapport à sa part dans le PIB, a chuté de 0,64 en 2001 à 0,16 en 2013 et 0,15 en 2018 pour l'ensemble de l'Afrique.

34. L'agriculture en Afrique a continué à recevoir la part du lion de l'aide publique au développement allouée aux pays en développement à l'échelle mondiale, malgré une baisse substantielle. La part du continent dans l'aide publique au développement mondiale allouée à l'agriculture a toutefois diminué, de 42 à 31 % entre 2013 et 2017.

35. L'aide publique au développement ne saurait compenser l'écart grandissant entre la contribution de l'agriculture à l'économie et sa part dans les dépenses publiques. L'aide publique au développement allouée au secteur agricole en Afrique a récemment diminué d'environ 160 millions de dollars entre 2013 et 2017. Cette tendance à la baisse de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture devrait inciter les gouvernements à compter davantage sur la mobilisation de ressources intérieures pour financer la transformation de l'agriculture et favoriser le développement durable.

36. Cible 2.b des objectifs de développement durable : « corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement ».

37. Les estimations sur l'appui aux producteurs agricoles en tant que mesure de protection révèlent une lente évolution vers une diminution du soutien à l'agriculture, ouvrant la voie à un nivellement du commerce agricole africain. En raison de la COVID-19, certains pays ont repris les subventions et les mesures de protection, et interdit les exportations ou importations de produits agricoles.

38. Le 1er janvier 2021, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est entrée en vigueur, offrant aux économies africaines un important potentiel inexploité pour accroître de manière drastique le commerce intrarégional et extrarégional de produits agricoles. Les pays africains doivent cependant s'engager dans la suppression des obstacles au commerce, notamment les obstacles non tarifaires. L'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'amélioration des infrastructures régionales et des réseaux de transport sont essentielles pour stimuler le commerce intra-africain de produits et de services agricoles.

39. L'indicateur connexe de « taux de croissance de la valeur du commerce des produits et services agricoles en Afrique », qui se fonde sur l'engagement 5

de l'examen biennal de Malabo²⁵ (Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles), montre que 7 des 38 États membres (18 %) ont déclaré être sur la bonne voie, contre trois des 29 États membres (10 %) qui étaient sur la bonne voie lors du précédent cycle d'examen biennal.

40. Cible 2.c des objectifs de développement durable : « adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires ».

41. L'amélioration du fonctionnement des marchés et de l'accès à ces derniers passe par le renforcement des outils de collecte de données existants et une disponibilité et une diffusion plus efficaces des informations. Cette démarche inclut le suivi et les notifications obligatoires sur l'appui national de l'Organisation mondiale du commerce. Le suivi des prix alimentaires est assuré par des sources accessibles au public, notamment l'indice FAO des prix des produits alimentaires²⁶.

42. Les variations extrêmes des prix des denrées alimentaires constituent une menace pour les marchés agricoles, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, en particulier ceux des plus vulnérables. En 2017-2018, la proportion de pays africains affichant des prix alimentaires anormalement et modérément élevés a diminué. Les prix des denrées alimentaires sont restés élevés dans près d'un tiers des pays de la région au cours de la période 2017-2018 en raison de déficits de production, de la dépréciation des devises et de l'impact des conflits et de l'insécurité civile. L'outil de suivi et d'analyse des prix alimentaires du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO indique que la récente hausse des prix des denrées alimentaires dans plusieurs pays africains pourrait avoir un effet négatif sur la sécurité alimentaire.

III. Défis, contraintes et problèmes émergents

43. L'étendue et l'ampleur des impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition varient d'un pays à l'autre, en fonction du taux d'infection et des réponses politiques, notamment, les mesures de confinement. Ces impacts se font sentir sur les investissements, les marchés du travail, la transformation et le commerce (transfrontalier et informel).

44. La pandémie de COVID-19 étant survenue au début de la principale saison de culture dans de nombreuses régions du continent, la distribution des intrants agricoles essentiels et la fourniture de services de vulgarisation agricole et de main-d'œuvre ont été compromises par la restriction des déplacements. À mesure que les pays ont commencé à se confiner, les défis liés à la réponse aux crises en cours d'invasion d'insectes nuisibles, tels que le criquet pèlerin, en particulier en Afrique de l'Est, la chenille légionnaire d'automne et la cochenille de la mangue, ont augmenté, entravant ainsi encore plus gravement la production agricole et les conditions des pâturages. La production agricole a également été touchée par la faible disponibilité des

²⁵ Union africaine, Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), Rapport d'examen biennal, 2015-2018 (Addis-Abeba, Union africaine, 2020). Disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/39744-doc-caddp_br_2015-2018_french.pdf, et Union africaine, « Deuxième rapport d'examen biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie 12 février 2020. Disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/38119-doc-2019_biennial_review-fr.pdf.

²⁶ FAO, Situation alimentaire mondiale, sans date. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/worldfoodsituation/fr/>.

intrants agricoles. Les données de recherche en Éthiopie ont confirmé que la production agricole des cultures conventionnelles pourrait avoir chuté de 30 %.

45. L'accès au capital de production a été mis à mal en raison de l'incertitude qui a ruiné l'intérêt des institutions financières à financer les agriculteurs et les opérateurs tout au long des chaînes de valeur alimentaires.

46. Tant sur les marchés d'exportation que sur les marchés locaux, la production de fruits et légumes a souffert de la perturbation des systèmes de distribution nationaux de denrées périssables. En conséquence, le prix des produits agricoles a chuté dans de nombreuses régions du continent. Les principales exportations horticoles ont été touchées par l'interdiction des vols internationaux et de transport de marchandises, la réduction de la demande sur le marché de l'exportation et la restriction de la circulation transfrontalière des biens et des services.

47. La fermeture des frontières, les mesures de quarantaine et autres restrictions ont perturbé les flux commerciaux et entraver encore davantage l'offre de produits alimentaires.

48. Les impacts du COVID-19 ont été encore aggravés par des phénomènes météorologiques extrêmes récurrents, des instabilités et des conflits persistants, ainsi que par des ralentissements et des replis économiques. Fin décembre 2020²⁷, 94,7 millions de personnes en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, 79,1 millions en Afrique australe et 124 millions en Afrique de l'Ouest n'avaient pas de consommation alimentaire suffisante. Si aucune mesure n'est prise d'urgence, les risques naturels et anthropiques continueront d'entraver les progrès de la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Par ailleurs, les premiers indicateurs montrent que la COVID-19 a aggravé les effets sur les conflits. De fait, les principales zones de tension de l'insécurité alimentaire dans la région du Sahel, mises en évidence par l'analyse du Cadre harmonisé, sont impulsées en premier lieu par les conflits.

49. L'élimination de la faim en Afrique doit être menée dans le contexte de besoins humanitaires de plus en plus complexes et prolongés. Les conflits, les pandémies, les changements climatiques et les inégalités croissantes amplifient ces défis et perturbent les systèmes alimentaires, les économies et les sociétés, tout en augmentant la vulnérabilité des populations. Les tendances actuelles, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, indiquent que ces perturbations se poursuivront à court, moyen et long termes.

IV. Opportunités et actions transformatrices

1. COVID-19

50. Les impacts de la COVID-19 ne se limitant pas à un seul secteur, les solutions et la relance ne peuvent se réduire à un seul domaine ou à une seule région. Ils devraient couvrir plusieurs secteurs, organisations et mandats. L'Union africaine et les États membres, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement sont tous appelés à collaborer, non seulement pour continuer à lutter contre la COVID-19 et à s'en remettre, mais aussi pour faire progresser la réalisation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable en réalisant des progrès transversaux, notamment en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement de moyens de subsistance.

51. La crise offre des opportunités, notamment la réaffectation des dépenses publiques pour améliorer l'efficacité, ainsi que le réinvestissement des fonds

²⁷ Données régionales agrégées à partir de HungerMap LIVE. Disponible à l'adresse <https://hungermap.wfp.org/> (en anglais).

pour maximiser le triple avantage du système alimentaire : a) productivité et revenus, b) résilience et respect du climat, et c) résultats nutritionnels.

52. L'extension et le renforcement des mesures de protection sociale actuellement en place sont indispensables pour sauver les vies et les moyens de subsistance, compte tenu, d'une part, des taux élevés de prévalence de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté dus aux invasions du criquet pèlerin, de la chenille légionnaire d'automne, d'autre part, des risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, les conflits et l'insécurité, qui continuent à poser problème en Afrique. Pour améliorer les résultats en matière de nutrition, les systèmes de protection sociale devraient prendre en compte la nutrition.

2. Réduction des coûts de transaction liés au commerce

53. Il est possible de réduire les coûts de transaction liés au commerce grâce aux moyens suivants : s'abstenir d'imposer des mesures qui restreindraient le commerce et la mobilité des marchandises, réduire les gaspillages et les pertes alimentaires, pallier les goulets d'étranglement logistiques, examiner les options commerciales et politiques et leurs incidences probables, réduire les droits de douane sur les importations d'intrants agricoles, le cas échéant, et réduire temporairement les taxes sur la valeur ajoutée et autres prélèvements.

54. Une autre façon de réduire ces coûts est de mettre à profit les opportunités offertes par la ZLECA en éliminant les barrières non tarifaires, principal obstacle au commerce transfrontalier des produits agricoles et alimentaires.

55. Les impacts de la COVID-19 sur le commerce mondial devraient inciter les pays africains à engager une facilitation agressive des échanges pour améliorer l'efficacité des régimes commerciaux.

56. Le commerce intra-africain devrait continuer à être encouragé par l'adoption de stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECA et des directives approuvées par l'Union africaine pour développer des chaînes de valeur agricoles régionales. Il convient de mettre davantage l'accent sur la valeur ajoutée et l'intégration des agriculteurs familiaux, qui produisent la majeure partie des produits agricoles en Afrique.

3. Réforme du système des Nations Unies pour le développement et partenariat

57. La réforme du système des Nations Unies pour le développement²⁸ offre des possibilités d'approches intégrées et de synergies intersectorielles pour obtenir des résultats interdépendants et transformateurs au niveau national en vue de mettre un terme à la faim et à la malnutrition et d'assurer la sécurité alimentaire pour tous.

58. L'amélioration de la nutrition en Afrique, en particulier pour les segments les plus vulnérables des sociétés, nécessite une programmation multisectorielle efficace et soutenue de la nutrition sur le long terme. De nombreux pays vont dans la bonne direction.

59. De plus, les pays africains, les communautés économiques régionales de l'Union africaine, le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires de développement internationaux et régionaux devraient assurer la cohérence de leurs programmes dans l'intérêt collectif de la réalisation de la

²⁸ Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Disponible à l'adresse <https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/afrique>.

sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, sans faire de laissés-pour-compte.

60. À dix ans de la réalisation des objectifs de développement durable, il est temps de renouveler l'action visant à mettre un terme à la faim et à la malnutrition, et atteindre la sécurité alimentaire, sous toutes ses formes, partout, et pour tous, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes. Les partenariats sont essentiels pour atteindre l'objectif de développement durable 2 et les objectifs de Malabo.

61. Les pays africains, avec le soutien des partenaires de développement, sont encouragés à adopter et à adapter les technologies appropriées, en particulier celles qui se sont avérées efficaces pour atténuer les impacts de la COVID-19, des changements climatiques et d'autres chocs sur la sécurité alimentaire. Les gouvernements sont également encouragés à adapter les cadres régionaux et continentaux pertinents à l'application contextualisée de la science dans les systèmes alimentaires.

4. Transformation de la consommation alimentaire

62. Investir dans des systèmes agroalimentaires résilients permet de faire face à de multiples risques, notamment les changements climatiques, et de mettre en place une infrastructure de systèmes agroalimentaires à l'épreuve des catastrophes.

63. Les gouvernements et les partenaires de développement devraient créer des environnements politiques favorables pour encourager le secteur privé à investir davantage dans la promotion de la production et de la fourniture d'aliments sains à des prix abordables afin d'accroître leur disponibilité et leur accessibilité. Ils devraient également renforcer les mécanismes de collecte de données existants, afin de disposer d'informations précises, fiables et valides pour justifier de manière convaincante l'accroissement de leurs investissements dans les systèmes nutritionnels et alimentaires, et l'augmentation de la production et de la productivité.

64. Il convient de promouvoir des programmes de repas scolaires pour renforcer l'apprentissage et améliorer la nutrition des enfants, tout en offrant des débouchés aux petits exploitants agricoles.

65. Il convient d'intégrer les questions de genre dans les interventions en matière de nutrition infantile et de promouvoir des interventions qui transforment les rapports de genre et qui permettent de lutter contre la sous-nutrition infantile sur le continent.

5. Transformation de la production alimentaire

66. Il convient de développer les capacités à anticiper les risques et les opportunités du système alimentaire et à y réagir, notamment en renforçant l'Académie africaine prospective et en galvanisant la communauté des praticiens pour faire progresser l'application des techniques de prospective.

67. La mise en œuvre de la ZLECA devrait être préparée en renforçant les capacités de production agricole africaines, en facilitant l'accès aux marchés africains pour les produits agroalimentaires africains produits par les Africains en Afrique, en renforçant les acteurs des systèmes alimentaires locaux dans les chaînes de valeur agricoles et en accélérant la mise en œuvre du cadre pour la stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles.

68. Un développement agricole durable et des systèmes alimentaires sains contribueront à réduire la pauvreté, à accroître l'emploi des jeunes et à renforcer l'autonomie des femmes et des petits exploitants agricoles.

69. La sécurité des droits de propriété foncière et le bon fonctionnement des marchés fonciers sont reconnus comme des facteurs potentiellement importants pour stimuler les investissements, la productivité et l'augmentation des revenus agricoles, ainsi que pour réduire les risques de conflit. Une gouvernance et une gestion efficaces des terres ont donc une incidence considérable sur l'agriculture, non seulement en incitant les agriculteurs à adopter des technologies qui améliorent la productivité, mais aussi en facilitant de gros investissements fonciers responsables et en renforçant l'engagement des acteurs du secteur privé.

70. Dans plusieurs pays, les femmes ont un accès limité à la terre et à d'autres ressources productives, car l'accès à ces ressources est largement déterminé par l'environnement général, notamment les normes socioculturelles, les cadres politiques et juridiques et les dynamiques intrafamiliales. L'autonomisation des femmes, notamment par un accès plus important à la terre et aux ressources productives et un contrôle plus étendu, est donc une étape essentielle pour combler l'écart entre les genres dans l'agriculture, ce qui permettra d'enregistrer des gains considérables en matière de productivité et de production. L'augmentation des possibilités de revenus des femmes devrait contribuer à améliorer le bien-être des enfants, à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, et à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation.

6. Transformation du commerce

71. Le commerce doit rester libre et des mesures doivent être prises pour protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire contre les perturbations, l'objectif étant de garantir un approvisionnement sans heurts en intrants agricoles et en denrées alimentaires.

72. Les efforts de facilitation du commerce devraient viser à soutenir la diversification des exportations, à développer le commerce intra-africain en ouvrant davantage les pays aux flux commerciaux extrarégionaux. Outre le renforcement des marchés et des institutions, la technologie et les infrastructures devraient faire l'objet d'une plus grande attention et d'investissements plus importants.

73. Les décideurs politiques doivent surveiller les tendances et éviter de resserrer accidentellement les conditions d'approvisionnement alimentaire. Les technologies numériques jouent un rôle dans l'anticipation des problèmes, l'atténuation des pénuries temporaires et le renforcement de la résilience des chaînes alimentaires, pour éviter que des situations similaires ne se reproduisent à l'avenir.

74. Le commerce intra-africain des produits de base agricoles est encore faible. La mise en œuvre de la ZLECA pour accroître le commerce intrarégional et extrarégional est essentielle à la transformation agricole de l'Afrique. Cette transformation devrait être renforcée par la réduction des mesures non tarifaires et d'autres obstacles réglementaires et administratifs et par le développement de chaînes de valeur régionales. L'amélioration des infrastructures et des services commerciaux devrait faciliter considérablement les échanges et l'agro-industrie, pour rendre l'agriculture plus durable.

7. Transformation et renforcement du financement

75. Les pays africains devraient s'engager à financer le PDDAA. Les États membres de l'Union africaine et les gouvernements devraient mobiliser les institutions de financement et les acteurs du secteur privé pour qu'ils investissent dans l'agriculture et stimulent un financement durable et abordable de l'agriculture.

76. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient aligner leurs programmes sur les priorités des pays, comme indiqué dans les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture qui répondent le mieux aux priorités spécifiques des pays, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, à la Décennie d'action et à l'Accord de Paris.

77. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo du PDDAA de 2014, beaucoup reste encore à faire²⁹, notamment en s'engageant à atteindre les objectifs de financement, pour garantir la réalisation des cibles d'ici à 2025 et inverser la tendance baissière observée de la croissance des économies agricoles africaines. Une telle action doit être menée en tenant pleinement compte des nouvelles perturbations dues à la COVID-19, de l'augmentation de la dette, de l'accroissement de la variabilité du climat, des infestations de criquets pèlerins, des catastrophes naturelles, des conflits, en particulier dans les États fragiles, et des urgences humanitaires, qui ont tous eu des effets néfastes sur les systèmes agroalimentaires africains et entravé sur de nombreux fronts la mise en œuvre des engagements de Malabo dans le cadre du PDDAA.

8. Mesures transversales de transformation

78. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes innovants de financement et d'atténuation des risques. Pour transformer l'agriculture africaine, il est essentiel d'accroître les investissements dans le financement public et privé de l'agriculture.

79. Il est absolument nécessaire de créer et de renforcer les conditions politiques et institutionnelles appropriées, ainsi que les systèmes d'appui, qui facilitent l'investissement privé dans l'agriculture, l'agribusiness et l'agro-industrie. La transformation de l'agriculture peut se faire par la mise en œuvre de stratégies d'inclusion à long terme bien conçues, une bonne gouvernance, la mise en place de partenariats public-privé innovants et une forte volonté politique d'obtenir de meilleurs résultats.

80. Le soutien devrait être renforcé pour la transformation alimentaire, les zones et les parcs agro-industriels, le transport et les marchés alimentaires locaux, et un corridor commercial devrait être assuré.

81. Des réserves alimentaires stratégiques et des installations de stockage adéquates qui réduisent les pertes et gaspillages de nourriture après la récolte, devraient être promues.

82. La collecte régulière de données est essentielle pour suivre et analyser les progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial. La ventilation des données par âge, sexe, statut d'emploi et de revenu est essentielle pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes qui ne feront aucun laissé-pour-compte. Les données, le suivi, l'évaluation et l'analyse, tels que les rapports d'examen biennal, sont indispensables pour la coordination des différentes initiatives et interventions agricoles en Afrique.

V. Messages clefs

83. Les progrès sont lents en ce qui concerne les cibles de l'objectif de développement durable 2. Les progrès marginaux réalisés ont même été anéantis par les perturbations subies par la production, le commerce et les services marchands suite à la COVID-19, ce qui a eu une incidence

²⁹ Union africaine et FAO, Déclaration sur la sécurité alimentaire et la nutrition durant la pandémie de COVID-19, Réunion des ministres africains de l'agriculture, 2020. Disponible à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/38439-doc-ministerial_declaration_fr.pdf.

préjudiciable sur la nutrition et la sécurité alimentaire en Afrique, en particulier pour les personnes vulnérables.

84. Un engagement politique au plus haut niveau est essentiel pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition par l'alignement des processus budgétaires sur le Programme 2030 et la Déclaration de Malabo, reposant sur a) des plans d'investissement nationaux bien conçus, b) un environnement politique favorable et c) des initiatives à long terme dans différents systèmes (alimentation, santé, eau et assainissement, éducation et protection sociale), l'objectif étant de faciliter un accès durable à des aliments nutritifs abordables, à des services et pratiques nutritionnels essentiels en tout contexte.

85. Il est essentiel de garantir une impulsion nationale pour faire avancer l'objectif de sécurité alimentaire en mettant en place des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes qui renforcent les capacités institutionnelles et les aptitudes de transformation accélérée vers des systèmes alimentaires et nutritionnels durables. En effet, pour transformer l'agriculture en Afrique, il faudrait essentiellement transformer les systèmes alimentaires existants en systèmes efficaces, verts, résilients et durables. Pour améliorer les résultats en matière de nutrition, les dirigeants africains doivent donner la priorité à la gouvernance en matière de nutrition.

86. La pandémie de COVID-19 a aggravé les vulnérabilités existantes des systèmes alimentaires et mis au jour les fragilités dans la manière dont les aliments sont produits, écoulés et consommés. Le défi de la COVID-19 est également une opportunité et un catalyseur pour l'Afrique en vue d'un engagement renouvelé et plus fort pour reconfigurer et mettre en œuvre des stratégies et des approches (par des changements nécessaires de modèles habituels), afin d'intégrer une meilleure prévention et un meilleur traitement de la malnutrition et de la sous-alimentation, et de mieux lier développement et interventions d'urgence, et de repositionner les personnes vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, au premier plan de politiques et d'initiatives adaptées.

87. La pandémie de COVID-19 exige que l'on transforme les systèmes alimentaires africains de manière à favoriser des régimes alimentaires plus diversifiés, abordables, durables et sains, sans sacrifier la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes. Il faudrait adopter à cet égard des approches globales et multisectorielles visant à mettre en place des systèmes alimentaires qui prennent en compte et traitent tant les problèmes sous-jacents de l'insécurité alimentaire que les facteurs aigus et permanents comme les risques climatiques et les conflits.